

Les institutions représentatives du personnel 5 et 8 Mars 2012

Objectifs :

- Maitriser les principes du dialogue social.
- Cerner la législation relative aux représentants du personnel.
- Animer les différents comités.
- Connaître le rôle et les fonctions du CHSCT

PROGRAMME

I. JOURNEE 1 : Dialoguer avec les délégués élus et syndicaux

A. Les délégués syndicaux

- a/ Modalités de désignation (introduction)
- b/ Missions
- c/ Protection
- d/ Moyens d'exercice (local, crédit d'heures, affichage, tracts)
- e/ Négociations (NAO, GEPC, pénibilité)

B. Les délégués du Personnel

- a/ Modalités d'élection (introduction)
- b/ Missions
- c/ Protection (rappel de la matinée)
- d/ Moyens d'exercice (local, crédit d'heures, droit d'alerte, enquête)
- e/ Réunions (convocations, ordres du jour, documents fournis, comptes-rendus)
- f/ Information / consultation (distinction)

C. Transition : précisions sur le rôle des délégués du personnel en l'absence de comités et sur la Délégation Unique du Personnel

II. JOURNEE 2 : Animer les comités

A. Comité d'entreprise ou d'établissement

- a)/ Modalités d'élection (introduction)
- b)/ Missions
- c/ Protection (rappel de la veille)
- d/ Moyens d'exercice (local, crédit d'heures, expertise)
- e/ Réunions (convocations, ordres du jour, documents fournis, procès-verbaux)
- f)/ Information / consultation (rappel de la veille)

B. CHSCT

- a/ Modalités de désignation (introduction)
- b/ Missions
- c/ Protection (rappel de la veille)
- d/ Moyens d'exercice (local, crédit d'heures, expertise, document unique)
- e/ Réunions (convocations, ordres du jour, documents fournis, comptes-rendus)
- f/ Développement du rôle du CHSCT (évaluation et prévention des risques, RPS, pénibilité au travail)

C. Conclusion : sanctions (ou comment éviter le délit d'entrave)

Intervenant : Avocat en Droit social au Barreau de Bordeaux

Public : Directeurs, chef de service, responsable ressources humaines

Méthode pédagogique :

Pédagogiquement, chaque demi-journée s'articule de la même façon :

- Une première phase essentiellement informative (points a à c) sur support power point
- Une phase plus concrète et interactive (points d à f) avec des mises en situation, des QCM faisant appel à la pratique des participants, etc.
- Une phase de questions / réponses sur l'IRP concernée en guise de conclusion
- La remise de documents utiles (liste des thèmes à négocier, exemples de chartes, etc.)

Coût pédagogique : Adhérent : 440 €- Non-adhérent : 580 €